

2. Les ex-voto provençaux

LE MIRACLE ET LE QUOTIDIEN. LES EX-VOTO PROVENÇAUX, IMAGES D'UNE SOCIÉTÉ. Thèse pour le doctorat ès-lettres soutenue le 25 mars 1981 devant l'Université de Provence par M. Bernard Cousin. Jury composé de MM. Michel Mollat du Jourdin (président), Michel Vovelle (rapporteur), Maurice Agulhon, Jean Delumeau et Philippe Joutard.

Devant un public particulièrement nombreux et attentif, B. Cousin ouvre le débat en précisant la démarche intellectuelle qui fut la sienne dans sa recherche au cours de ces onze années. Il fallait, d'abord, définir l'ex-voto étudié ici : « petit tableau peint, représentant le donateur en prière ou dans une situation dangereuse dont il est sorti grâce à la protection céleste ». Le pari consistait à décoder cette source, à la fois stéréotypée et spontanée, pour une approche des mentalités provençales, grâce au nombre (plus de 4 000) et à la longue durée (fin XVI^e siècle-XX^e siècle). Le problème de la collecte résolu, restait le plus important : constituer une grille de lecture. C'est ici, incontestablement, l'apport le plus original et le plus riche sur le plan méthodologique : grâce aux 125 descripteurs ou critères retenus et à l'utilisation de l'informatique, B. Cousin a mis au point une méthode de décodage de cette source iconographique intégrant à la fois les variables externes (temps, lieux, auteurs...) et internes (composition, répartition de l'espace, personnages, costumes, mobilier, inscription...). En Provence, l'ex-voto apparaît à la fin XVI^e siècle et débute XVII^e siècle dans les régions aux contacts privilégiés avec l'Italie : Marseille et le Comtat Venaissin. Elargissant son enquête par une comparaison avec 1 100 autres ex-voto de Catalogne, d'Alsace, de Bavière et du Mezzogiorno italien, B. Cousin a montré que, à travers une source unique mais multiple, locale mais intégrée dans un espace européen, il s'agissait en fait d'appréhender l'évolution d'une culture populaire.

M. Vovelle, dans un rapport à la fois chaleureux et brillant, réussit à faire vibrer l'auditoire aux qualités de l'ouvrage qu'il qualifie « d'œuvre majeure », de « coup de maître ». Il insiste sur la richesse de la démarche qui sut intégrer les aspects artistique, sociologique, sémiologique tout en conservant une visée historique qui évite le catalogue pour poser une problématique. Le spécialiste des testaments provençaux ne pouvait que retrouver avec plaisir des éléments fondamentaux qui lui sont chers : « Une histoire qui compte, mesure et pèse » (F. Simiand) ; une source unique étudiée dans le temps long ; la laïcisation progressive ; la coupure de la Révolution française. L'original de l'ex-voto provençal, a-t-il souligné, ne serait-ce pas justement ce hiatus de la Révolution ? Enfin la popularisation de l'ex-voto retient son attention : né dans les milieux aisés, il gagne le bas de l'échelle sociale.

J. Delumeau salue la réussite de ce travail qui sait allier le qualitatif au quantitatif. « La grille de lecture est un modèle ; il n'y a rien à ajouter dans ce domaine en Occident : la question est épuisée ». Trois coupures apparaissent nettement (1660, la Révolution, 1880) dans l'évolution de cet ex-voto qui constitue un lien particulier entre les deux cultures : savante et populaire. De sorte que ce petit tableau n'informe pas seulement sur le religieux mais, plus largement, sur les mentalités. Après quelques questions concernant les relations entre ex-voto et couvents ainsi que entre ex-voto et lutte antiprotestante, l'auteur de *La peur en Occident* distingue les peurs réfléchies de quelques-uns des peurs spontanées de la masse des gens : seules ces dernières figurent sur les ex-voto.

M. Agulhon se réjouit de participer à la consécration d'un si beau travail, original par sa méthode novatrice et par les problèmes posés. La chronologie dégagée confirme celle des travaux de Cholvy ou Hilaire pour le XIX^e siècle, et la coupure de la Révolution française serait à situer plutôt en 1792. Le problème soulevé par M. Agulhon porte sur les critères retenus pour l'attribution sociale des ex-voto. A B. Cousin précisant qu'il a dû se contenter du costume et de quelques éléments du décor intérieur décrits par le peintre, il indique le risque de « surcotation sociale » et les possibilités d'erreur vu la subjectivité relative de ce critère ; ce que B. Cousin admet volontiers, mais que faire en l'absence d'autres sources ? La discrétion du malheur politique constitue par ailleurs un fait remarquable. Enfin le thème de la Provence et la Mer est abordé, vu la part réduite des ex-voto marins dans cet ensemble provençal.

P. Joutard souligne à son tour les qualités de l'ouvrage et le félicite sur les trois plans de son travail : « une source, une méthode, des résultats ». L'historien de la tradition orale intervient alors sur le rapport écrit-image : le milieu populaire utilise l'écrit même quand il n'est pas alphabétisé. Il fait remarquer que les inscriptions de la quasi totalité des ex-voto sont rédigées en français alors que le provençal était plus répandu. Enfin il pose le problème de la diminution de l'espace céleste interprété par B. Cousin comme une laïcisation : et s'il s'agissait d'une mutation des mentalités intégrant désormais davantage le divin, une sorte de signe de respect iconoclastique ?

Il revenait au président, M. Mollat, le rôle délicat de prendre la parole en dernier. Le spécialiste des ex-voto marins félicite B. Cousin : « On ne pourra pas inventer une autre méthode ». Les ex-voto québécois confirment les vues de l'auteur ; resteraient à étudier ceux de la côte dalmate et de l'aire du Christianisme oriental. M. Mollat précise qu'il conviendrait de parler de formes populaires de l'acte votif commun à la société, poser les ex-voto peints par rapport aux autres formes : mais la tâche est à peu près impossible car ces derniers ont été peu conservés. Le président se demande si la dualité espace céleste — espace humain est bien pertinente : l'espace de la nature ne serait-il pas d'un troisième type ? Ici la diagonalité joue son rôle, intermédiaire entre ciel et terre ; la nature est le domaine du malheur que l'homme tente d'appivoiser et que le ciel domine. Enfin quel était le rapport entre le client et l'artiste ? Mais ici encore les sources font défaut.

Au terme d'un débat parfois animé et toujours passionnant, et après délibération du jury, celui-ci confère à Bernard Cousin, à l'unanimité, le grade de docteur ès-lettres, avec la mention très honorable.

Gabriel AUDISIO.

3. Le mécénat de René d'Anjou

LA VIE ARTISTIQUE A LA COUR D'ANJOU-PROVENCE (1360-1480). Thèse de doctorat d'Etat, soutenue à L'Université de Nanterre le 26 octobre 1981, par Françoise Robin. Jury : MM. Yves Bottineau, Albert Châtelet, Philippe Contamine, Daniel Poirion, Mme Anne Prache.

L'auteur expose, selon la coutume, son ambition : définir et comprendre toutes les formes d'expression artistique d'un milieu princier, dans son étendue (architecture, peinture, sculpture, tapisserie, orfèvrerie). Cette démarche n'est pas